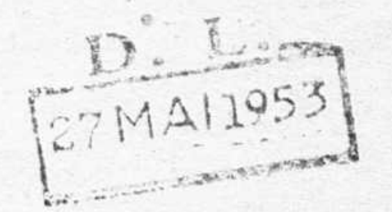


5e année N° 120 19 mai 1953



BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RHONE-ALPES

Bimensuel

22, rue de Brest — LYON
Téléphone : FRanklin 82-51

Compte chèques postaux Lyon 2168-43 —— Fédération des Groupements de Défense, 4, Place Gensoul - LYON

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

POMMIER - POIRIER

TAVELURES : Les pluies des 11 et 14 mai, abondantes dans certaines régions, ont été très favorables aux contaminations secondaires de la Tavelure.

Le 2e traitement devra être étendu ou renouvelé, dans les délais suivants :

DES RECEPTION de ce *Bulletin :*

Ain : régions 46 - 47 - 48 - 49 - 51 - 52 ;
Ardèche, vallée de l'Eyrieux, plateau de Vernoux et régions : 144 - 145 - 150 - 151 - 152 ;
Drôme : régions 126 - 127 - 128 - 129 - 133 - 134 - 135 - 136 ;
Isère : régions 106 à 119 incluses ;
Loire : néant ;
Rhône : néant ;
Savoie : régions 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 92 et 93 ;
Haute-Savoie : régions 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 ;

AVANT LE 25 MAI dans les régions suivantes :

Ardèche : région 143 ;
Drôme : régions 121 - 123 - 124 - 130 - 131 - 132 ;
Isère : régions 100 - 105 ;
Rhône : régions 28 - 34 ;
Haute-Savoie : région 66.

CARPOCAPSE : Pour l'instant un traitement contre ce ravageur serait **prématuré,** dans la plupart des régions à l'**exception des régions 130 - 131 - 132** et **143** où un arséniate de plomb ou d'alumine sera ajouté à la bouillie pulvérisée contre la Tavelure.

POMME DE TERRE

MILDIOU : L'époque des fortes invasions primaires de cette maladie approche, favorisée encore par le temps doux et humide de la semaine écoulée et un premier traitement de couverture est actuellement nécessaire dans les **plaines** et **bas plateaux** de la région.

On utilisera un produit cuprique à raison de **500 gr.** de **cuivre-métal** pour 100 litres de bouillie.

Un produit approprié, arséniate ou insecticide de synthèse, sera ajouté à cette bouillie partout où les premières larves du **doryphore** sont apparues.

P110

INFORMATIONS

VIGNE

OIDIUM : Des attaques assez importantes de cette maladie sont constatées dans la région sur cépages de table et sur certains hybrides, notamment Seibel **7053**. Elles se traduisent par des vastes taches diffuses de duvet blanc à la face supérieure de la feuille principalement. Par la suite le limbe, tout en conservant sous ce duvet une teinte verte très soutenue, se déforme et se froisse plus ou moins. Par la suite, les grappes peuvent être gravement atteintes.

Nous rappelons que, seul, le **soufre** en poudrage ou pulvérisation permet d'enrayer cette maladie, même une fois déclarée.

POIRIER

PUCERON CENDRE : La pullulation de cet insecte paraît très importante cette année. Il importe avant tout d'éviter son implantation dans le verger en surveillant étroitement l'apparition de la moindre feuille roulée, signe de la présence d'une jeune colonie. Avant le traitement qui doit être appliqué de suite, après cette constatation, ces feuilles doivent être prélevées et détruites.

Pour être pleinement efficace, le traitement aux **esters phosphoriques** doit être appliqué par temps chaud (actuellement 20° au moins sous abri) avec un produit bien mouillant : oléoparathion ou ester phosphorique en formule liquide ou ester en poudre mouillable + mouillant.

PSYLLE : L'abondance de ce ravageur, justiciable des mêmes traitements que les pucerons, nécessite l'extension de ceux-là à la presque totalité des plantations.

TOUTES ESSENCES

COCHENILLE DU MURIER : On note actuellement les premières éclosions de ce ravageur qui s'étend de plus en plus dans notre région et porte un préjudice certain surtout aux pêchers.

En cas d'invasion même modérée de cette cochenille, un traitement à l'aide d'un **oléoparathion,** renouvelé au bout de 12 à 15 jours, en arrêtera la prolifération.

On ne doit pas hésiter à étendre ce traitement aux essences qui hébergent l'insecte en grande quantité : mûrier et lilas notamment.

PECHER

LYDA DU PECHER : Cette fausse chenille vert vif étend actuellement ses ravages et nous rappelons à ce propos les termes du **" Bulletin " N° 117** du 29 avril dernier.

COURRIER DES ABONNES

D'un abonné de l'Ain en date du 13 mai 1953 :

« La gelée vient de s'abattre sur nos vignes. Moi j'avais des Seibel de toute beauté de trois ans, poussés de 0,40 à 0,50 cm., garnis d'énormes raisins ; le tout est tout perdu certainement. D'aucuns préconisent d'enlever toutes les pousses, il en reste quelques pieds, un peu moins attaqués, mais non intacts.

» Quels conseils nous donnez-vous à ce sujet ? »

Réponse : A la suite des gelées on s'empresse en général de supprimer les pousses gelées alors que souvent une grande partie d'entre elles continuent à végéter et donnent assez rapidement de nouvelles feuilles.

Il est presque impossible de juger de l'extérieur le degré de destruction des pousses et nous ne saurions trop vous conseiller d'attendre quelques semaines avant de supprimer les pousses définitivement détruites.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
A. PITHIOUD.

128.466 - Imp. Réunies de Lyon - 5-1953
Dépôt légal n° 1155 —— 2-1953

Le Gérant : G. GRISARD